

Département de la Drôme
Commune de Mérindol les Oliviers
**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~

**Séance du 27 mars 2025**

Présents : Augustin CLEMENT, Maire, Sylvie JOLY, Béatrice MATHON, Gilbert EYSSERIC, adjoints, Olivier BOUCHET, Cécile BROUILLET, Sylvain BROUILLET, Lucien DE MUNTER, Amandine JOLY, conseillers,

Absent : Jessy REYNAUD

Pouvoirs : Jean Luc CHARRAVIN à Lucien E MUNTER

Secrétaire de séance : Sylvain BROUILLET

La séance est ouverte à 18h30.

**1/ Création d'un poste en CDD en vue d'un recrutement d'un agent technique communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux candidatures ont été réceptionnées pour le poste d'agent technique communal et qu'il y a lieu de créer un poste afin de nommer la personne retenue sur celui-ci.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents AUTORISE à créer le poste d'agent technique communal en CDD.

**2/ Approbation du Compte de Gestion 2024**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de l'actif, du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, DECIDE :

- *D'approuver le Compte de Gestion 2024*

### **3/ Approbation du compte administratif 2024**

- Après avoir présenté le compte de gestion 2024, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie JOLY, première adjointe. Celle-ci soumet à l'Assemblée le compte administratif concernant l'année 2024.
- Le compte Administratif fait apparaître un résultat de l'exercice 2024 d'un solde excédentaire de 50 538.19 € en Fonctionnement et d'un solde excédentaire de 23 483.36 € en Investissement soit un total excédentaire de 74 021.55 €.
- Ce qui compte tenu de l'exercice précédent (2023) donne un résultat de clôture créditeur de 311 169.47 € en Fonctionnement et un solde créditeur de 214 593.23 € euros en Investissement.
- Le résultat global et cumulé, compte-tenu de l'exercice précédent présente un solde créditeur de 525 762.70 €.
- **Monsieur le Maire sort au moment du vote.**
- Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, 09 voix pour :
  - **CONSTATE** la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'année 2024 ;
  - **APPROUVE** le Compte Administratif de l'année 2024 ;

### **4/ Affectation du résultat 2024**

Résultat de fonctionnement : 50 538.18€

Résultat antérieurs reportés 260 631.28 €

Résultat à affecter : 311 169.47€

Le Conseil municipal à 10 voix POUR ACCEPTE l'affectation du résultat telle que présentée.

### **5/ Vote des taux d'impositions 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 22 février 2024, les taux de contributions directes de l'année 2024 avaient été maintenus à :

TH : 23.00 %  
TFB : 30.21 %  
TFPNB : 64.38 %  
CFE : 23.38 %

Le Maire propose de maintenir ces taux d'impositions pour l'année 2025.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le maintien des taux d'impositions telle que l'année précédente.

### **6/ Vote du budget 2025**

Monsieur le Maire et Béatrice MATHON, seconde adjointe et chargée des finances présentent l'ensemble des lignes de crédits présentes au budget 2025 à l'assemblée.

Le Budget 2025 est réparti comme suit :

Budget de Fonctionnement Dépenses : 667 132.00 €

Budget de Fonctionnement Recettes : 667 132.00 €

Budget d'Investissement Dépenses : 583 286.00 €

Budget d'Investissement Recettes : 583 286.00 €

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à 10 voix pour :

- **APPROUVE** le budget 2025 tel que présenté,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la bonne exécution de ce dernier,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Augustin CLEMENT, Maire lève la séance à 20h16.

*Vu pour être affiché le 27 mars 2025.*

*Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Fait à Mérindol les Oliviers, le 27 mars 2025.

Le Maire,

Augustin CLEMENT